

ESQUISSE D'UNE DIPLOMATIQUE DES DOCUMENTS MÉSOPOTAMIENS

par

DOMINIQUE CHARPIN

Lorsque j'étais étudiant en histoire et que je commençais à m'intéresser de près à la Mésopotamie ancienne, j'avais été frappé par cette formule de Georges Tessier : « La notion de diplomatique (...) s'applique en effet aussi bien à nos lois, décrets et arrêtés, à nos actes notariés, à nos effets de commerce, qu'aux tablettes de l'Antiquité babylonienne, aux papyrus gréco-romains et aux chartes médiévales »¹. Et le passage se poursuit en déplorant que nombre de chercheurs fassent « de la diplomatique sans le savoir » : c'est le cas de la plupart des assyriologues, et c'est bien regrettable. L'« exportation » de la diplomatique en assyriologie² a été paradoxalement handicapée par le précoce développement de ce qu'on appelle parfois l'« assyriologie juridique »³. La publication des documents a souvent été menée conjointement par un philologue et un juriste⁴, de sorte que l'étude diplomatique proprement dite a été pendant longtemps très marginale.

Je voudrais ici donner quelques indications sur la forme particulière des documents d'archives mésopotamiens, puis sur les conditions de leur élaboration.

1. G. Tessier, *La diplomatique*, 3^e éd., Paris, 1966 (*Que sais-je ?*), p. 14.

2. La définition de l'assyriologie peut se faire de manière étroite, limitée aux écrits sumériens et akkadiens (ces derniers répartis entre l'assyrien au nord et le babylonien au sud) ; on peut aussi l'entendre plus largement, en couvrant toutes les langues qui ont été notées au moyen de l'écriture cunéiforme (il faut alors ajouter le hittite, le hourrite, l'élamite, etc.). Je m'en tiendrai le plus souvent à l'approche restreinte, qui constitue mon domaine personnel de compétence, sans m'interdire çà et là de citer des cas voisins. Pour une approche générale, on peut conseiller le récent *Dictionnaire de la civilisation mésopotamienne*, dir. Francis Joannès, Paris, 2001 (*Bouquins*) ; voir aussi *Civilizations of the Ancient Near East*, éd. Jack M. Sasson et al., New York, 1995.

3. Voir Sophie Démare-Lafont, *Conférence d'ouverture de la direction d'études « Droit comparé dans les sociétés du Proche-Orient ancien »*, Paris, 2002 (*Conférences d'ouverture de la Section des sciences historiques et philologiques, École pratique des hautes études*, 9).

4. Je songe ici aux grands recueils d'actes paléobabyloniens tels que ceux de Josef Kohler et Arthur Ungnad, *Hammurabis Gesetz*, t. III-V, Leipzig, 1909, prolongés par un dernier volume dû à Paul Koschaker et Arthur Ungnad, *Hammurabis Gesetz*, t. VI, Leipzig, 1923, ou d'actes médio- et néoassyriens comme celui de J. Kohler et A. Ungnad, *Assyrische Rechtsurkunden*, Leipzig, 1913.

tion et de leur transmission, avant de souligner par quelques exemples l'apport de la diplomatique aux études assyriologiques.

I. LA FORME DES DOCUMENTS.

Les tablettes cunéiformes les plus anciennes qui ont été retrouvées jusqu'à présent datent de la fin du quatrième millénaire av. J.-C. ⁵. On suspecte que les plus récentes datent du troisième siècle de notre ère ⁶. Il est évident que, sur une période aussi longue, les évolutions furent considérables, qu'il s'agisse des caractères externes ou des caractères internes ⁷.

1. *Les caractères externes.* — On serait en peine de citer un manuel traitant de la question des caractères externes. Tout au plus quelques études ponctuelles ont-elles été rédigées ⁸. On en reste le plus souvent à l'expérience individuelle et à l'approche intuitive.

a. *Le support.* — L'originalité la plus marquante de la civilisation mésopotamienne est assurément l'emploi quasi universel de l'argile comme support de l'écrit ⁹. C'est cette matière qui est à l'origine de l'apparence même de l'écriture cunéiforme, dont les signes sont incisés dans la surface molle de la tablette à l'aide d'un calame taillé dans du roseau ¹⁰. L'argile était une matière première peu coûteuse, ce qui ne veut pas dire que sa préparation n'exigeait pas d'efforts. Il fallait en effet soigneusement l'épurer et la dégraisser, de façon à éviter qu'elle ne se fende en séchant. Il n'est donc pas sûr qu'il faille prendre *cum grano salis* cette affirmation du roi d'Ašnakkum : « Mes serviteurs se sont

5. Voir la présentation synthétique de Hans J. Nissen, Peter Damerow et Robert K. Englund, *Archaic bookkeeping : writing and techniques of economic administration in the Ancient Near East*, Chicago, Londres, 1993. Voir aussi *En Syrie aux origines de l'écriture*, éd. Philippe Talon et Karel Van Lerberghe, Turnhout, 1998.

6. Mark J. Geller, *The last wedge*, dans *Zeitschrift für Assyriologie und vorderasiatische Archäologie*, t. 87, 1997, p. 43-95.

7. Une vue générale est fournie par le catalogue d'une exposition qui s'est tenue au Grand-Palais : *Naissance de l'écriture*, éd. Béatrice André et Christiane Ziegler, Paris, 1982.

8. Voir notamment les études exemplaires de J. Nicholas Postgate, *Middle Assyrian tablets : the instruments of bureaucracy*, dans *Altorientalische Forschungen*, t. 13, 1986, p. 10-39 (malheureusement dépourvu de toute illustration) et de Karen Radner, *The relation between format and content of Neo-assyrian texts*, dans *Nineveh 612 B.C. : the glory and fall of the Assyrian Empire*, éd. Raija Mattila, Helsinki, 1995, p. 63-77. De façon significative, cette dernière contribution a été publiée dans le catalogue d'une exposition, comme si le sujet n'était pas considéré comme suffisamment « sérieux » pour être traité en tant que tel dans une revue « scientifique ».

9. Pour une vue générale, on peut consulter les contributions de D. Charpin, Jean-Marie Durand et Michaël Guichard dans *Histoire de l'écriture, de l'idéogramme au multimedia*, éd. Anne-Marie Christin, Paris, 2001.

10. Nombre d'hypothèses aventureuses ont été formulées à propos des calames ; voir l'état de la question dressé par Godfrey R. Driver, *Semitic writing*, 3^e éd., Londres, 1976, p. 23-26. On retiendra surtout Henry W. F. Saggs, *The reed stylus*, dans *Sumer*, t. 37, 1981, p. 127-128.

fatigués à force d'aller chez le chef des nomades (*merhûm*) et j'ai épuisé l'argile d'Ašnakkum pour les tablettes que je fais porter sans relâche » ¹¹.

L'utilisation de l'argile présentait à la fois des avantages et des inconvénients ¹². La première contrainte était celle de l'espace : il fallait en effet au scribe calculer à l'avance la surface qui lui serait nécessaire. On possède ainsi quelques exemples de tablettes qui ont été façonnées, mais n'ont jamais été inscrites ¹³. D'après leur format, on peut deviner la nature du texte qu'elles étaient destinées à véhiculer ¹⁴. Une autre contrainte fondamentale résulte du fait que l'argile, une fois inscrite, sèche assez vite, rendant impossible toute modification ultérieure du texte. Exposée au soleil, une tablette durcit en quelques heures : par définition, un texte était donc écrit d'un seul jet ¹⁵.

Contrairement à une idée trop répandue, les tablettes n'étaient normalement pas cuites ¹⁶ : ce traitement était essentiellement réservé à certains exemplaires de bibliothèque ¹⁷. En revanche, de nombreux documents ont subi une cuisson plus ou moins forte lors de la destruction du bâtiment qui les abritait, souvent due à un incendie ¹⁸. Cette cuisson accidentelle a généralement entraîné une modification de la couleur de la tablette, selon que l'atmosphère était oxydante

11. Jean-Robert Kupper, *Lettres royales du temps de Zimri-Lim*, Paris, 1998 (*Archives royales de Mari*, 28), n° 105, l. 9-10.

12. D. Charpin, *Corrections, ratures et annulation : la pratique des scribes mésopotamiens*, dans *Le texte et son inscription*, éd. Roger Laufer, Paris, 1989, p. 57-62.

13. On peut d'ailleurs se demander si dans tous les cas c'était le scribe lui-même qui fabriquait la tablette avant de l'inscrire, car on peut penser à l'intervention d'auxiliaires. Dans ce cas, les observations d'empreintes digitales qui ont été faites à la surface des tablettes dans le but d'identifier les scribes seraient fallacieuses ; voir Daniel Bonnetterre, *Pour une étude des dermatoglyphes digitaux sur des tablettes cunéiformes*, dans *Akkadica*, t. 59, 1988, p. 26-29.

14. Un cas de ce genre est reproduit dans ma contribution à *Histoire de l'écriture...*, p. 39, fig. 5.

15. On observe d'ailleurs parfois, sur les très grandes tablettes, que l'écriture change d'aspect vers la fin du texte : cette transformation est la conséquence du durcissement de l'argile.

16. On a cru avoir retrouvé dans une cour du palais d'Ugarit (XIII^e siècle av. J.-C.) un four dans lequel diverses tablettes, dont des lettres (reçues par le roi !), auraient été mises à cuire ; il s'agit d'une erreur d'interprétation, comme l'a démontré Jean Margueron, *Notes d'archéologie et d'architecture orientales*, 7, *Feu le four à tablettes de l'ex « cour V » du palais d'Ugarit*, dans *Syria*, t. 72, 1995, p. 55-69.

17. Certaines tablettes comportent d'ailleurs ce qu'on interprète généralement comme des trous de cuisson, destinés à favoriser l'évaporation de l'eau depuis le cœur de la tablette. Sur le problème de la cuisson des tablettes dans l'Antiquité, voir les références réunies par Klaas R. Veenhof, *Cuneiform archives, an introduction*, dans *Cuneiform archives and libraries, papers read at the 30^e Rencontre assyriologique internationale (Leiden, 4-8 July 1983)*, éd. K. Veenhof, Leyde, 1986, p. 1-36, à la p. 1, n. 2.

18. Julian Reade, *Archaeology and the Kuyunjik archives*, dans *Cuneiform archives...*, p. 213-222, à la p. 219, indique même que les tablettes de la fameuse « bibliothèque d'Assurbanipal » ne doivent leur cuisson qu'à l'incendie qui détruisit Ninive en 612 av. J.-C. : « On the whole it seems likely that the "library" texts, unlike many of the Middle Assyrian ones and of course all the foundation documents, were not baked originally. The same applied to the royal letters, many state documents, and the private archives ; these generally are made of any one of a wide range of inferior clay, only baked if at all in 612. »

(dominante rouge) ou réductrice (dominante noire) ¹⁹ ; il en va de même pour la cuisson éventuellement pratiquée dans les musées pour permettre l'extraction des sels, néfastes à la conservation des tablettes.

L'absence de cuisson avait un intérêt pour les Anciens : on pouvait réutiliser l'argile des tablettes périmées en les humidifiant à nouveau ²⁰ : cette pratique est avant tout attestée dans les écoles, où les exercices étaient écrits sur quelques tablettes perpétuellement recyclées ²¹, mais elle est également constatée pour des archives de l'administration ²².

À l'occasion, d'autres supports que l'argile furent utilisés. Lorsqu'on voulait solenniser un texte, on pouvait le transcrire sur la pierre. Tel est le cas des actes royaux de donation ou d'exemption de la seconde moitié du deuxième millénaire, désignés en babylonien par le terme de *kudurru*. Ces pierres comportent une inscription en deux parties. La première reproduit explicitement le texte de la tablette scellée par le roi ; la seconde est formée par une série de malédictions contre celui qui n'en respecterait pas le contenu ou qui endommagerait le monument de quelque façon. Une partie au moins des divinités invoquées dans le texte sont représentées par leur symbole sculpté dans la pierre ²³.

On note aussi dans les dépôts de fondation des tablettes en métal, or ou argent. Les Hittites gravaient certains traités dans le métal : on sait que le fameux traité conclu entre Hattusili III et Ramsès II fut inscrit dans l'argent, même si nous n'en possédons qu'une copie en argile. Une tablette de bronze de grande dimension, reproduisant le texte d'un traité, a été retrouvée il y a quelques années à Hattuša ²⁴.

Le monde hittite semble avoir eu recours à des tablettes en bois recouvertes de cire pour des besoins économiques et administratifs ²⁵. L'emploi de tablettes de cire ne fut pas inconnu des Mésopotamiens ; elles semblent avoir surtout servi de supports aux manuscrits d'œuvres « littéraires ». En témoignent des

19. Certaines publications, sous prétexte d'approche « scientifique », indiquent la couleur des tablettes en utilisant des échelles de couleur ; cette précision n'est, on le voit, d'aucune utilité.

20. Xavier Faivre, *Le recyclage des tablettes cunéiformes*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. 89, 1995, p. 57-66.

21. Voir en dernier lieu Eleanor Robson, *The tablet house : a scribal school in Old Babylonian Nippur*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. 95, 2001, p. 39-67.

22. Voir le document dont j'ai publié la photographie dans ma contribution sur *Les scribes mésopotamiens*, dans *Histoire de l'écriture...*, p. 37-43, à la p. 39, fig. 6.

23. Ursula Seidl, *Die babylonischen Kudurru-Reliefs : Symbole mesopotamischer Gottheiten*, Fribourg, Göttingen, 1989 (*Orbis Biblicus et Orientalis*, 87).

24. On en trouvera une photographie, par exemple, dans Peter Neve, *Hattuša : Stadt der Götter und Tempel, neue Ausgrabungen in der Hauptstadt der Hethiter*, Mainz, 1993, fig. 38, 39, 45 et 46. Il s'agit du traité du roi hittite Tudhaliya IV avec Kurunta de Tarhuntašša ; traduction anglaise par Gary Beckman, *Hittite diplomatic texts*, Atlanta, 1996 (*Writings from the Ancient World*, 7), p. 108-117, n° 18C (avec bibliographie).

25. Ce pourrait être la raison pour laquelle ce genre de textes est si peu présent dans la documentation hittite — mais de bonnes surprises ne sont pas à exclure...

catalogues qui les énumèrent à côté de tablettes « classiques »²⁶. Les supports étaient des tablettes en bois, qui pouvaient n'avoir qu'un seul élément (akkadien *daltu*), ou bien former des polyptyques (akkadien *le'u*) : la fouille de Nimrud a livré un polyptyque en ivoire qui ne comptait pas moins de seize volets²⁷.

Plus anecdotique, l'usage de la peau humaine comme support de l'écriture cunéiforme est attestée, mais de façon exceptionnelle : il s'agissait de tatouages destinés à permettre de retrouver des esclaves fugitifs²⁸.

b. *L'écriture*. — C'est l'utilisation de l'argile comme support qui a donné à l'écriture « cunéiforme » sa caractéristique essentielle : l'évolution qui mena des dessins primitifs à une combinaison de coins ou clous pour former un signe s'explique en effet par la difficulté qu'on éprouve à tracer des courbes dans une surface d'argile²⁹. Cette écriture a connu une évolution considérable pendant les trois millénaires durant lesquels elle fut employée. Paradoxalement, la paléographie du cunéiforme est longtemps restée sous-développée et elle le demeure dans une large mesure³⁰. Cela s'explique en partie par les techniques de reproduction employées.

Le coût des photographies et surtout les difficultés techniques que pose la photographie d'une tablette cunéiforme en raison de son caractère tridimensionnel sont deux facteurs qui expliquent que, pendant longtemps, les assyriologues ont le plus souvent publié les documents sous forme de copies autographes. Or, si fidèle que soit une copie, elle comporte inévitablement la perte de certaines informations. En outre, il n'est pas rare que les copies ne respectent pas la mise en page de l'original, ni parfois même sa graphie : on citera simplement le cas des lettres néoassyriennes, publiées entre 1892 et 1914... sous forme imprimée ! Dans les cas les pires, la normalisation est telle que les copies sont en réalité des transcriptions déguisées³¹.

26. Simo Parpola, *Assyrian library record*, dans *Journal of Near Eastern studies*, t. 42, 1983, p. 1-29.

27. Donald J. Wiseman, *Assyrian writing-boards*, dans *Iraq*, t. 17, 1955, p. 3-13 ; Margaret Howard, *Technical description of the ivory writing-boards from Nimrud*, *ibid.*, p. 14-20.

28. Voir notamment l'exemple cité par le *Chicago Assyrian dictionary*, t. XVII-2 (1992), p. 231, § d.

29. Vue d'ensemble bien illustrée par Christopher B. F. Walker, *Le cunéiforme*, dans Larissa Bonfante et al., *La naissance des écritures : du cunéiforme à l'alphabet*, Paris, 1994. Plus technique, mais excellent, Dietz O. Edzard, *Keilschrift*, dans *Reallexikon der Assyriologie und vorderasiatischen Archäologie*, éd. D. Edzard et al., t. V (1976-1980), p. 544-568.

30. Les aperçus sur la paléographie ne commencent d'ailleurs généralement au mieux qu'avec les plus anciennes écritures sémitiques alphabétiques. Comme l'avait bien observé Alphonse Dain, *Introduction à la paléographie*, dans *L'Histoire et ses méthodes*, dir. Charles Samaran, Paris, 1961 (*Encyclopédie de la Pléiade*), p. 530, « on ne dira pas d'un savant qui étudie les cylindres sumériens qu'il est paléographe. Il y a là, consacrée par l'usage, une restriction fâcheuse. » Et d'ajouter : « En fait, trois domaines seulement de la paléographie se sont constitués en science autonome : le domaine grec, le domaine romain et latin, le domaine de l'Occident médiéval et de la Renaissance. »

31. La chose est bien connue en ce qui concerne, par exemple, le recueil d'actes néoassyriens de Claude H. Johns, *Assyrian deeds and documents*, Cambridge, 1898-1913, 4 vol.

Aujourd'hui, les problèmes financiers sont résolus par la photographie numérique, qui produit des fichiers pouvant être intégrés sans surcoût aux manuscrits électroniques livrés à l'impression. Par ailleurs, la photographie des tablettes après vaporisation de chlorure d'ammonium permet, moyennant un éclairage adéquat, d'accentuer artificiellement le contraste entre le blanc de la surface de la tablette et le noir des signes inscrits en profondeur. La mission de Tell ed-Dēr a eu recours à l'enregistrement vidéo des tablettes, de façon à supprimer le problème de la lecture des tranches et des angles. Des essais de photographie numérique tridimensionnelle sont actuellement réalisés aux États-Unis.

La paléographie est victime du succès même de l'écriture cunéiforme, dont la durée d'emploi dépasse trois millénaires : elle a souvent été traitée de manière très — trop — générale. Si l'on consulte le classique *Manuel d'épigraphie akkadienne* de René Labat ³², on constate que l'évolution de l'écriture cunéiforme y est traitée sur la page de gauche par très grandes tranches chronologiques ³³ : troisième millénaire, première puis seconde moitié du deuxième millénaire (paléo- et médioassyrien, paléo- et médiobabylonien), et enfin premier millénaire (néoassyrien et néobabylonien). Lorsque l'on se limite à une de ces périodes, on tombe dans un vide bibliographique abyssal ³⁴. En fait, la plupart des études portent davantage sur les différences géographiques perceptibles à un même moment ³⁵ que sur l'évolution chronologique dans une même région ; et les remarques portent en général davantage sur le répertoire des signes utilisés (syllabaire) que sur leur forme ³⁶.

Un des rares auteurs qui aient abordé explicitement ce problème est Finkelstein, qui indiquait très justement : « *Cuneiformists with more or less exposure to tablets of relatively limited provenance but spanning many centuries have usually been able to distinguish at sight, on the basis of external criteria alone, the relative age of any given tablet within that span. (...) It is*

32. R. Labat, *Manuel d'épigraphie akkadienne (signes, syllabaires, idéogrammes)*, Paris, 1948, 5^e éd. revue et corrigée par Florence Malbran-Labat, Paris, 1976. Cet ouvrage repose lui-même en partie sur celui de Charles Fossey, *Manuel d'assyriologie*, t. II, *Évolution des cunéiformes*, Paris, 1926.

33. Il en va de même pour le livre de Marie-Joseph Steve, *Syllabaire élamite, histoire et paléographie*, Neuchâtel, Paris, 1992 (*Civilisations du Proche-Orient*, sér. II, *Philologie*, 1) ; la restriction du volume à une région géographiquement et culturellement bien délimitée fait toute son utilité.

34. Voir Peter T. Daniels, *Cuneiform calligraphy*, dans *Nineveh 612 B.C...*, p. 81-90.

35. L'étude pionnière est celle de Robert D. Biggs, *On regional cuneiform handwritings in third millennium Mesopotamia*, dans *Orientalia*, t. 42, 1973, p. 39-46. Voir récemment Walther Sallaberger, *Die Entwicklung der Keilschrift in Ebla*, dans *Beiträge zur Vorderasiatischen Archäologie Winfried Orthmann gewidmet*, éd. Jan-Walke Meyer et al., Francfort-sur-le-Main, 2001, p. 436-445.

36. Voir en ce qui concerne la période paléobabylonienne l'introduction par Albrecht Goetze de son ouvrage *Old Babylonian omen texts*, New Haven, Londres, 1947 (*Yale Oriental series*, 10) ; cette étude n'a pas été encore remplacée, en dépit des approximations que l'on pourrait aujourd'hui corriger.

infinitely more difficult, however, to formulate and to express these distinctions with any precision » ³⁷. J'irai même plus loin : ceux qui ont travaillé depuis des années sur les archives de Mari sont devenus capables de reconnaître des « mains » de scribe ; c'est d'ailleurs l'une des façons que nous avons de faire des « joints » entre les fragments de tablettes. Mais il nous est difficile de formuler une description suffisamment précise pour permettre à d'autres de bénéficier de notre expérience ; celle-ci reste malheureusement largement de l'ordre de l'intransmissible ³⁸.

Curieusement, c'est surtout dans les domaines « périphériques » du monde cunéiforme que la paléographie s'est le plus développée, comme chez les Hittites ³⁹. Dans ce dernier cas, les besoins ne résidaient pas dans l'étude des documents d'archives : il s'agissait essentiellement de parvenir à dater les copies des manuscrits de la bibliothèque royale ⁴⁰.

Comme partout, la paléographie doit tenir compte du support et du genre des textes. Les inscriptions sur pierre sont toujours d'une graphie très archaïsante par rapport à la cursive contemporaine. Un exemple fameux est celui du « Code de Hammu-rabi » : les caractères de la stèle du Louvre (xviii^e siècle av. J.-C.) correspondent à peu près à la cursive des tablettes sumériennes du xxiv^e siècle av. J.-C. Par ailleurs, l'étude d'un lot d'archives provenant d'Isin en Babylonie centrale m'a permis de constater les différences considérables de graphies à une même époque, le règne de Samsu-iluna (1749-1712 av. J.-C.), entre les textes « officiels », comme les contrats de vente, et les notices comptables ⁴¹ : si les dates des textes n'étaient pas connues, on pourrait facilement leur attribuer un écart d'un siècle ⁴².

37. Jacob Joel Finkelstein, *The Hammurapi law tablet BE XXXI 22*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. 63, 1969, p. 11-27, à la p. 21-22, n. 2. La suite de la note donne quelques pistes pour définir ces évolutions à l'intérieur des trois siècles qu'a duré la première dynastie de Babylone (xix^e-xvii^e siècle av. J.-C.).

38. J'ai toutefois fait une tentative dans mon étude sur *L'akkadien des lettres d'Ilân-šurâ*, dans *Reflets des deux fleuves, volume de mélanges offerts à André Finet*, éd. Marc Lebeau et Philippe Talon, Leuven, 1989 (*Akkadica Supplementum*, 6), p. 31-40.

39. Voir les ouvrages de référence de Christel Rüster, *Hethitische Keilschrift-Paläographie*, Wiesbaden, 1972 (*Studien zu den Bogazköy-Texten*, 20) ; Christel Rüster et Erich Neu, *Hethitische Keilschrift-Paläographie II (14./13. Jh. v. Chr.)*, Wiesbaden, 1975 (*Studien zu den Bogazköy-Texten*, 21).

40. Au reste, si la paléographie des écrits mésopotamiens est restée sous-développée, c'est sans doute parce que les contrats et documents administratifs de Mésopotamie peuvent être datés assez aisément sans son secours : ils comportent souvent une date ; à défaut, leur situation chronologique peut souvent être établie par une enquête prosopographique.

41. Pour ce lot de textes, encore en partie inédit, voir en dernier lieu D. Charpin, *Les prêteurs et le palais : les édits de « mīšarum » des rois de Babylone et leurs traces dans les archives privées*, dans *Interdependency of institutions and private entrepreneurs (MOS Studies, 2), Proceedings of the Second MOS Symposium (Leiden 1998)*, éd. A.C.V.M. Bongenaar, Leyde, 2000 (*Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul*, 87), p. 185-211, à la p. 200 et n. 52.

42. On peut se demander si ce sont les mêmes scribes qui ont écrit les deux catégories de textes ; il est pour l'instant difficile de répondre à cette question.

La paléographie a montré l'existence de quelques moments « charnières » dans l'histoire de l'écriture cunéiforme : sous l'impulsion manifeste du pouvoir politique, une réforme soudaine est décidée. Deux moments privilégiés ont permis ce type d'observation.

Il s'agit d'abord de l'empire d'Akkad (xxiv^e-xxiii^e siècles av. J.-C.). L'administration centrale imposa un style uniforme dans toute l'étendue de l'empire. Les archives locales montrent donc la coexistence de deux types de tablettes de comptabilité : les tablettes à usage interne, écrites selon les vieilles habitudes, et les tablettes destinées à être présentées aux inspecteurs impériaux, répondant aux nouveaux critères. Le caractère imposé de l'exercice a pu être observé dans le cas d'une grande tablette : le scribe la commença dans le « style impérial », puis changea d'avis vers le milieu et la termina selon sa façon habituelle d'écrire. On a fait remarquer que, si la tablette avait été cassée, les deux fragments auraient été datés avec une différence chronologique d'au moins une génération ⁴³.

Un autre cas a pu être observé dans le royaume de Mari à la fin du xix^e siècle av. J.-C. Le style des tablettes improprement appelées « Shakkanakku » disparut soudain au profit de tablettes plus « modernes », qui se conformaient aux habitudes des scribes du royaume voisin d'Ešnunna ⁴⁴. On possède, fait rarissime dans l'histoire de l'écriture, un document administratif écrit selon les anciennes normes, qui fut recopié à la façon « moderne » ⁴⁵ : la comparaison entre les deux montre que les changements portèrent à la fois sur la forme des tablettes, sur la forme des signes et sur le syllabaire.

c. *La « mise en page »*. — Parler de « mise en page » des tablettes est évidemment un abus de langage puisque l'on se réfère implicitement à un support particulier, la feuille, qu'elle soit de papyrus, de parchemin ou de papier. Or la tablette d'argile a comme caractéristique d'être en trois dimensions : pour éviter que la tablette ne soit trop fragile, son épaisseur devait être d'autant plus importante que sa surface était grande. On peut citer deux extrêmes : une tablette de 16×16 mm, mesurant 11 mm d'épaisseur, à côté d'autres de 36×33 cm, dont l'épaisseur varie entre 4 et 5 cm. Ces contraintes physiques n'empêchent pas des variations significatives : ainsi, les coins peu-

43. Benjamin R. Foster, *Archives and Empire in sargonic Mesopotamia*, dans *Cuneiform archives...*, p. 46-52, à la p. 49.

44. Pour l'influence d'Ešnunna dans la réforme de l'écriture qui s'opéra alors à Mari, voir J.-M. Durand, *Unité et diversité au Proche-Orient à l'époque amorrite*, dans *La circulation des biens, des personnes et des idées dans le Proche-Orient ancien, actes de la XXXVIII^e Rencontre assyriologique internationale (Paris, 8-10 juillet 1991)*, éd. D. Charpin et F. Joannès, Paris, 1992, p. 97-128, aux p. 121 et 123, et bibliographie à la n. 195, à laquelle on ajoutera D. Charpin, *Usages épistolaires des chancelleries d'Ešnunna, d'Ekallâtum et de Mari*, dans *NABU*, 1993, p. 94, n° 110.

45. Il s'agit des tablettes T. 509 et T. 510, publiées par J.-M. Durand, *La situation historique des Šakkanakku : nouvelle approche*, dans *MARI, Annales de recherches interdisciplinaires*, t. 4, 1985, p. 147-172.

vent être plus ou moins arrondis, ou au contraire pincés. Le plus souvent, la face est presque plate et le revers davantage bombé, mais là encore d'autres configurations sont attestées.

Les tablettes rondes sont le plus souvent de type scolaire ; mais on rencontre des documents administratifs de forme plus ou moins ovale. Les tablettes peuvent également être à peu près carrées. La très grande majorité d'entre elles sont cependant rectangulaires : le plus souvent, l'écriture est parallèle au petit côté, mais le contraire se rencontre également. Le passage de la face au revers se fait en tournant la tablette, non comme une feuille, mais comme une pièce de monnaie ⁴⁶ : de ce fait, le scribe peut utiliser les tranches inférieure et supérieure, mais aussi la tranche latérale gauche. Une marge peut être réservée pour les empreintes de sceaux, etc.

Selon les genres de textes et les périodes, les pratiques sont très différentes. C'est sans doute dans la période la plus archaïque que le maximum d'informations était véhiculé par la mise en page ⁴⁷. Le courant du troisième millénaire est marqué par une mutation fondamentale : alors que précédemment on écrivait en colonnes subdivisées en cases, l'écriture devient linéaire, les signes étant inscrits de gauche à droite ⁴⁸. Les grandes tablettes peuvent comme précédemment être subdivisées en colonnes ; elles se succèdent de gauche à droite sur la face, mais de droite à gauche sur le revers. Il n'existe normalement pas d'enjambement : non seulement le scribe termine son mot en fin de ligne, mais le plus souvent il s'efforce même de « justifier » sa mise en page. Si jamais la ligne est trop longue, le scribe pratiquera une indentation, façon de faire que nos usages réservent à l'écriture des vers. Les scribes syriens de la seconde moitié du deuxième millénaire ne respectent pas cette convention : sur leurs tablettes, il n'est pas rare que les lignes de la face se prolongent au-delà de la tranche droite, occupant une bonne partie du revers ⁴⁹.

Les lettres posent un problème particulier, car ce sont par définition des textes de longueur très variable. Selon les périodes et les lieux, elles avaient une taille standardisée ou au contraire adaptée au contenu. Comme cas extrême, on peut citer les usages de la chancellerie du roi de Larsa Rîm-Sîn (1822-1763 av. J.-C.) : les lettres sont toutes de très grande taille, très allongées. De ce fait, le revers est le plus souvent anépigraphe ; parfois même, le texte n'occupe

46. Brigitte Lion veut bien me signaler une exception rarissime, sur une tablette de Nuzi qu'elle a éditée : B. Lion et Diana Stein, *L'archive de Pašši-Tilla fils de Pula-ḫali*, Bethesda, 2001 (*Studies on the civilization and culture of Nuzi and the Hurrians*, 11), p. 152, n° 38.

47. Ce point a été très justement souligné par Margaret W. Green, *The construction and implementation of the cuneiform writing system*, dans *Visible language*, t. 15/4, 1981, p. 345-372.

48. Une autre question, qui fait encore l'objet de débats, porte sur l'orientation de l'écriture ; Joachim Marzahn s'est livré à des expérimentations très intéressantes, qu'il a exposées dans une communication à un colloque à Bagdad en mars 2000, restée inédite à ce jour.

49. On peut, par exemple, consulter les planches du livre de J. G. Westenholz *et al.*, *Cuneiform inscriptions in the collection of the Bible lands Museum Jerusalem, The Emar tablets*, Groningen, 2000 (*Cuneiform monographs*, 13).

qu'une partie de la face écrite. À l'époque néo-assyrienne également, la taille des lettres était fixe : très souvent, la totalité de l'espace disponible n'était pas utilisée ⁵⁰. Dans les archives de Mari, au contraire, les lettres sont de tailles très variées : on a bien l'impression que le scribe connaissait la longueur du message à inscrire avant de fabriquer la tablette ⁵¹. Les archives des marchands assyriens en Cappadoce ont révélé quelques rares cas de lettres comportant une « deuxième page », décrite comme « supplément » (akkadien *šibtum*) ⁵².

L'existence d'enveloppes est bien attestée : une fois la tablette sèche, le scribe la recouvrait d'une mince couche d'argile (ca. 2 mm). L'usage des enveloppes correspond à deux types de situation très différents : les lettres et les contrats. Dans le cas des lettres, il s'agissait évidemment de garder à leur contenu un caractère confidentiel : l'enveloppe était brisée par le destinataire lorsqu'il prenait connaissance du message. L'enveloppe permettait également d'authentifier l'expéditeur, qui imprimait sur elle son sceau. Pour de brèves missives qui n'avaient aucun caractère confidentiel, on écrivait de petits billets, parfois directement scellés, souvent dépourvus d'adresse (*ze'pum* ⁵³). Mais on trouve également, à différentes périodes, des contrats mis sous enveloppe. Le plus souvent, le scribe recopiait la totalité du texte sur l'enveloppe ⁵⁴ : par la suite, si l'enveloppe s'était abîmée ou si on soupçonnait que son texte avait pu être falsifié, il suffisait aux juges de la faire briser pour accéder au texte de la tablette intérieure ⁵⁵. Les enveloppes offraient également une surface plus grande que les tablettes : on réservait donc une marge à gauche destinée à l'empreinte des sceaux. À la fin de l'époque paléobabylonienne, les scribes ne mettaient plus les contrats sous enveloppe, mais présentaient les tablettes comme s'il s'agissait d'enveloppes (« *Quasi-Hüllen Tafeln* ») ⁵⁶.

d. *Les sceaux*. — Un sceau est l'empreinte sur une matière plastique d'images et/ou de caractères gravés sur une matière dure (appelée matrice, ou également sceau) ; il était employé comme signe personnel d'autorité et de

50. K. Radner, *The relation between format...*, p. 72.

51. Et les observations sur les « mains de scribe » que l'on peut faire portent également sur la forme des tablettes : dans ce cas, c'est bien le scribe lui-même qui semble avoir façonné sa tablette.

52. K. Veenhof, « *Dying tablets* » and « *Hungry silver* » : *elements of figurative language in Akkadian commercial terminology*, dans *Figurative language in the Ancient Near East*, éd. M. Mindlin et al., Londres, 1987, p. 41-75, à la p. 67, n. 21.

53. Voir W. Sallaberger, « *Wenn Du mein Bruder bist...* » : *Interaktion und Textgestaltung in altbabylonischen Alltagsbriefen*, Groningue, 1999 (*Cuneiform monographs*, 16), p. 26.

54. On doit observer que le texte de l'enveloppe se présente presque toujours tête-bêche par rapport à celui de la tablette intérieure, la face et le revers étant souvent également inversés. Cela permet, dans le cas d'un document dont la moitié seulement a été conservée, d'avoir un texte complet.

55. Pour un cas de ce genre, voir D. Charpin, *Lettres et procès paléo-babyloniens*, dans *Rendre la justice en Mésopotamie*, éd. Francis Joannès, Paris, 2000, p. 69-111, à la p. 72.

56. Voir en dernier lieu K. Van Lerberghe et Gabriela Voet, *On « Quasi-Hüllentafel »*, dans *Northern Akkad Project reports*, t. 6, 1991, p. 3-8.

propriété ⁵⁷. Cette définition, empruntée à un médiéviste, vaut également pour les sceaux mésopotamiens, moyennant quelques modifications ⁵⁸. La principale tient au fait qu'au Moyen Âge les sceaux, imprimés dans la cire, étaient le plus souvent suspendus par divers moyens au parchemin qui servait de support au texte écrit. En revanche, dans la Mésopotamie antique, le(s) sceau(x) étai(en)t imprimé(s) sur la tablette d'argile elle-même ⁵⁹ : texte écrit et empreinte(s) de sceau(x) se trouvaient donc sur un seul et même support. Selon les époques, les matrices ont revêtu des formes différentes : les sceaux-cylindres dominent les époques anciennes, peu à peu relayés par les bagues et les cachets.

Quant à l'usage de ces sceaux, il est comme partout triple : « Clore (et garantir l'intégrité ou le secret d'un texte), affirmer la propriété, authentifier un acte (en manifestant qu'il exprime bien la volonté d'un individu ou d'une personne morale) » ⁶⁰. On fermait ainsi un coffre, une jarre, ou une porte au moyen d'un morceau d'argile que l'on scellait. Les lettres, on l'a vu, étaient envoyées sous une enveloppe d'argile portant le nom de son destinataire et l'empreinte du sceau de son expéditeur. Enfin, les contrats étaient scellés au minimum par la personne qui s'engageait ⁶¹ : le vendeur, qui renonçait pour toujours à ses droits sur un bien, ou encore le débiteur qui s'obligeait à rembourser son créancier, etc. Très souvent, figurait en outre l'empreinte du sceau d'un certain nombre des témoins dont le nom était inscrit sur le contrat, et qui étaient en quelque sorte garants de l'authenticité de l'acte ⁶². On comprend que la perte d'un sceau par son propriétaire ait été jugée grave ⁶³.

57. D'après Yves Metman, *Sigillographie*, dans *L'Histoire et ses méthodes...*, p. 393-446, à la p. 393.

58. Voir en général l'excellente introduction de Dominique Collon, *First impressions, cylinder seals in the Ancient Near East*, Londres, 1987. Deux colloques ont été consacrés à ces questions : *Seals and sealing in the Ancient Near East*, éd. McGuire Gibson et Robert D. Biggs, Malibu, 1977 (*Bibliotheca Mesopotamica*, 6), et plus récemment *Seals and seal impressions, proceedings of the XLV^e Rencontre assyriologique internationale (part II, Yale University)*, éd. William W. Hallo et Irene J. Winter, Bethesda, 2001.

59. Le sceau était parfois déroulé sur la totalité de la surface de la tablette.

60. Y. Metman, *Sigillographie...*, p. 393. Voir D. Charpin, *Des scellés à la signature : l'usage des sceaux dans la Mésopotamie antique*, dans *Écritures*, éd. A.-M. Christin, t. II, Paris, 1985, p. 13-24.

61. Pour une étude limitée à une époque particulière, Wilhelmus F. Leemans, *La fonction des sceaux apposés à des contrats vieux-babyloniens*, dans *Zikir šumim, assyriological studies presented to F. R. Kraus on the occasion of his seventieth birthday*, éd. G. Van Driel et al., Leyde, 1982, p. 219-244.

62. Il existait en Babylonie ancienne, comme dans le Moyen Âge occidental, des sceaux *bene cognita et famosa*, comme le montre cet exemple : « Vous avez scellé [ce contrat] avec le sceau du grand-prêtre-šangûm de Šamaš, du grand-prêtre-šangûm d'Aya et avec vos sceaux (...). Si le sceau du grand-prêtre-šangûm de Šamaš, du grand-prêtre-šangûm d'Aya et vos sceaux sont contestés, de qui le sceau sera-t-il accepté ? », éd. Marten Stol, *Letters from collections in Philadelphia, Chicago and Berkeley*, Leyde, 1986 (*Altbabylonische Briefe*, 11), n° 90, l. 18-19 et 27-29.

63. Voir en dernier lieu Frans van Koppen, *Redeeming a father's seal*, dans *Mining the archives, Festschrift für Christopher Walker on the occasion of his 60th birthday*, éd. Cornelia Wunsch, Dresde, 2002, p. 147-172.

Lorsqu'une tablette comporte l'empreinte d'un ou de plusieurs sceaux, l'épigraphiste qui publie le texte a souvent tendance à les négliger, ne signalant parfois même pas leur présence. Au mieux, il ne s'intéressera qu'à leur légende, laissant la copie et le commentaire des figures aux spécialistes de sigillographie ⁶⁴. Nul ne niera qu'une division du travail est inévitable en raison des compétences nécessaires : mais une approche globale du document est nécessaire ⁶⁵. Car, de leur côté, les sigillographes ont eu longtemps tendance à privilégier l'examen des matrices sur celui des empreintes, infiniment plus difficiles à étudier. Toutefois, les empreintes offrent l'avantage de figurer sur des documents qui comportent le plus souvent une date, ou peuvent être chronologiquement assez précisément situés : ainsi, l'étude stylistique des sceaux peut-elle trouver là des points d'ancrage très précis qui lui avaient souvent fait défaut. De ce point de vue, toute une série d'études récentes ont comblé le retard qui avait été pris ⁶⁶. On étudie également de façon de plus en plus précise la façon dont les sceaux étaient imprimés sur la tablette : avant ou après l'inscription du texte, à quel endroit, dans quel ordre, etc. ⁶⁷.

Il résulte des combinaisons des différentes caractéristiques possibles une variété considérable. L'étude de lots d'archives particuliers permet d'établir des typologies : combinées à l'analyse du contenu des textes, elles débouchent sur des observations cruciales quant à l'origine et à la fonction des textes ⁶⁸.

2. *Les caractères internes.* — L'étude des caractères internes des documents mésopotamiens porte à la fois sur la langue employée par les scribes et sur les formulaires qu'ils suivaient pour la rédaction des textes.

a. *La langue.* — À plusieurs moments de l'histoire du cunéiforme, on constate un décalage entre la langue écrite, utilisée pour la rédaction des actes,

64. Une telle séparation du travail a ainsi été opérée dans la publication des tablettes découvertes à Emar. L'étude des empreintes de sceaux publiée tout récemment par Dominique Beyer a heureusement été très attentive aux pratiques sigillaires : *Emar IV, Les sceaux*, Fribourg, Göttingen, 2001 (*Orbis Biblicus et Orientalis, Series archaeologica*, 20).

65. De ce point de vue, on ne peut que souligner le mérite du livre de B. Lion et D. Stein, *L'archive de Pašši-Tilla...* : leur étude d'un lot de tablettes de Nuzi procède en effet de la collaboration étroite entre une épigraphiste et une sigillographe.

66. Il faudrait ici citer notamment les travaux de Felix Blocher, Gudrun Colbow, Clemens Reichel, D. Stein et Béatrice Teissier.

67. Voir par exemple Atsuko Hattori, *Seal practices in Ur III Nippur*, dans *Seals and seal impressions...*, p. 71-99.

68. Je songe en particulier ici au travail pionnier qui fut celui de Jean Nougayrol sur les archives « internationales » retrouvées à Ugarit, dont une bonne partie a été rédigée ailleurs, notamment dans la capitale hittite de Hattuša ou dans la ville de Karkemiš : *Textes accadiens des archives sud (archives internationales)*, Paris, 1956 (*Palais royal d'Ugarit*, 4), p. 2-6. Malheureusement, le fouilleur d'Ugarit, Claude Schaeffer, avait pris la fâcheuse habitude de commenter lui-même l'aspect matériel des tablettes et de se réserver la publication des photographies, qui auraient été bienvenues dans le livre de J. Nougayrol ; elles ont été reproduites de manière dispersée, notamment dans *Ugaritica*, t. III, Paris, 1956, p. 1-93, et *Ugaritica*, t. V, Paris, 1968, p. 606-768.

et la langue qui était couramment parlée. Sans nulle prétention à l'exhaustivité, on analysera ci-dessous trois situations particulièrement significatives.

Les contrats du deuxième millénaire avant notre ère contiennent de nombreuses formules en langue sumérienne, à une époque où cette dernière a cessé d'être vivante ; progressivement, en commençant par la Babylonie du nord, l'akkadien envahit les contrats. On retrouve donc là une problématique fort proche de celle des actes du Moyen Âge, où se mêlent peu à peu au latin des expressions empruntées à la langue vulgaire. De multiples variantes de cette situation ont existé selon les lieux et les époques, qui n'ont pas encore fait l'objet d'investigations systématiques ⁶⁹.

Un décalage analogue entre langue de culture écrite et langue parlée s'observe dans la seconde moitié du deuxième millénaire, dans les archives de Nuzi, petite ville qui appartenait au royaume d'Arrapha (région de Kirkuk, dans le nord-est de l'Irak actuel). Les textes sont rédigés dans un akkadien fortement contaminé par la langue parlée localement, le hurrite ⁷⁰. L'akkadien est également employé dans les textes rédigés à l'autre extrémité de l'empire du Mittani, Alalah. C'est également le cas plus près de la capitale, à Tell Brak ⁷¹, où l'on a cependant retrouvé une lettre rédigée en hurrite ⁷².

Au premier millénaire, la situation se complique par l'apparition de nouvelles écritures, de type alphabétique, qui servent à noter des langues telles que l'araméen. Il est évident qu'écrire à l'encre en araméen était une tentation, face à la lourdeur de l'écriture cunéiforme traditionnelle : en témoigne un ostrakon retrouvé à Aššur, qui contient le texte d'une longue lettre écrite en araméen par un fonctionnaire assyrien en poste en Babylonie à un collègue assyrien. Des bas-reliefs néoassyriens représentent d'ailleurs parfois côte à côte un scribe écrivant sur tablette et un autre dont le calame inscrit un texte sur cuir, le premier notant manifestement de l'akkadien, le second de l'araméen. Toutefois, dans une missive écrite à un fonctionnaire en poste dans le sud de la Babylonie, à Ur, le roi Sargon II refuse de recevoir du courrier écrit « sur cuir

69. Voir par exemple l'étude, limitée aux contrats de vente de la région entre Sippar et Ešnunna au début de l'époque paléobabylonienne, d'Aaron Skaist, *The sale contracts from Khafajah*, dans *Bar-Ilan studies in assyriology dedicated to Pinhas Artzi*, éd. Jakob Klein et A. Skaist, Bar-Ilan, 1990, p. 255-276.

70. Voir Gernot Wilhelm, *Untersuchungen zum Hurro-Akkadischen von Nuzi*, Neukirchen, Vluyn, 1970 (*Alter Orient und Altes Testament*, 9). Il est courant dans l'histoire de l'écriture que l'emprunt porte à la fois sur l'écriture et sur la langue qu'elle servait à noter. L'adaptation de cette écriture à la langue du peuple emprunteur ne se fait généralement que dans un deuxième temps : les Hourrites ne semblent pas en avoir éprouvé le besoin pour leurs actes, au contraire de leur correspondance (voir ci-après, note 72).

71. Irving J. Finkel, *Inscriptions from Tell Brak 1984*, dans *Iraq*, t. 47, 1985, p. 187-201, et *Inscriptions from Tell Brak 1985*, dans *Iraq*, t. 50, 1988, p. 83-85 ; N. J. J. Illingworth, *Inscriptions from Tell Brak 1986*, *ibid.*, p. 87-108 (aux p. 99-108).

72. G. Wilhelm, *A Hurrian letter from Tell Brak*, dans *Iraq*, t. 53, 1991, p. 153-168. À cette lettre doit bien sûr être ajoutée la fameuse « lettre mittanienne », envoyée par le roi mittanien Tušratta au pharaon et découverte dans la capitale égyptienne d'alors, El Amarna.

(*sipru*) », c'est-à-dire en araméen ; il faut lui écrire « en akkadien », c'est-à-dire en cunéiforme sur tablette d'argile ⁷³. On voit bien par cet exemple le lien entre support, écriture et langue d'une part ⁷⁴, et d'autre part le caractère symbolique qui pouvait s'attacher à l'usage du cunéiforme : la lettre de Sargon constitue une affirmation d'identité politique et culturelle très ferme et à ce titre remarquable par la conscience qu'elle implique des enjeux sous-jacents. Nulle doute que cette détermination soit un des facteurs déterminants dans la longévité du cunéiforme au premier millénaire.

b. *La rédaction*. — Les contrats étaient rédigés en fonction de formulaires qui, à une époque donnée, variaient selon les régions. Ainsi, à l'époque paléobabylonienne, la façon de décrire les confronts d'un terrain vendu diffère-t-elle selon qu'on est à Sippar ou à Larsa. Certaines clauses sont typiques de certaines villes et absentes des contrats rédigés ailleurs : ainsi, la clause de la transmission du pilon (*bukannum*) ne figure-t-elle qu'en Babylonie du nord, jamais dans le sud ⁷⁵.

On doit ici déplorer qu'il n'existe de nos jours que peu de manuels qui présentent systématiquement les formules employées par les scribes pour chaque catégorie d'actes à une époque donnée : l'un des seuls est celui de J. N. Postgate pour l'époque néoassyrienne ⁷⁶. Pour l'époque paléobabylonienne, on a quelques études, limitées à des genres spécifiques : contrats de vente ⁷⁷ ou prêts ⁷⁸. La seule étude systématique du discours diplomatique entreprise jusqu'à présent a porté sur les traités et autres actes « internationaux » de la seconde moitié du deuxième millénaire ⁷⁹.

73. Voir Manfred Dietrich, *Neue Quellen zur Geschichte Babylonien (I)*, dans *Die Welt des Orients*, t. 4, 1967, p. 61-103, à la p. 89 (CT 54 10).

74. On ne connaît aucun cas où l'akkadien aurait été écrit sur du cuir. En sens inverse, en revanche, on doit noter que le nombre de tablettes d'argile écrites en araméen ne cesse d'augmenter. De nouveaux exemplaires ont été récemment découverts à Tell Shioukh Fawqani près de Karkemîš et à Tell Sheikh Hamad sur le bas Habur ; voir en dernier lieu André Lemaire, *Nouvelles tablettes araméennes*, Genève, Paris, 2001 (*Hautes études orientales*, 34).

75. D. Charpin, *Le geste, la parole et l'écrit dans la vie juridique en Babylonie ancienne*, dans *Écritures*, éd. A.-M. Christin, Paris, 1982, p. 65-73.

76. J. Nicholas Postgate, *Fifty Neo-assyrian legal documents*, Warminster, 1976 (malheureusement totalement dépourvu d'illustrations, pour des raisons d'économie).

77. Voir le « classique » de Mariano San Nicolò, *Die Schlussklauseln der altbabylonischen Kauf- und Tauschverträge*, Munich, 1922, nouv. éd. revue et mise à jour par Herbert Petschow, Munich, 1974.

78. A. Skaist, *The Old Babylonian loan contract, its history and geography*, Bar-Ilan, 1994. Cette tentative n'est malheureusement pas très réussie ; voir les recensions de Marc Van de Mieroop, dans *Journal of the American Oriental Society*, t. 116, 1996, p. 763-764, et de D. Charpin, dans *Archiv für Orientforschung*, t. 44-45, 1997-1998, p. 347-349.

79. Guy Kestemont, *Diplomatique et droit international en Asie occidentale, 1600-1200 av. J.C.*, Louvain-la-Neuve, 1974 : le titre est malheureusement tel que beaucoup de lecteurs comprennent « diplomatie » ; par ailleurs, les traductions des textes sont d'un « modernisme » parfois anachronique.

Quoique moins formulaire que celle des contrats, la rédaction des lettres répondait également à un certain nombre d'usages stricts, auxquels les correspondants peuvent faire allusion à l'occasion, comme dans cet exemple : « Quelle est cette conduite ? Même quand je t'écris selon les règles, tu ne m'envoies pas de réponse à ma lettre ! » ⁸⁰. Les exercices scolaires qui ont été retrouvés confirment l'existence de modèles de lettres servant à décrire diverses situations ⁸¹.

II. ÉLABORATION ET TRANSMISSION DES DOCUMENTS : L'ÉTUDE DES ARCHIVES.

On voudrait ici exposer de quelle manière les documents étaient mis par écrit, puis conservés.

1. *L'élaboration des documents.* — Les documents mésopotamiens sont le fruit de l'activité de scribes professionnels, dont on examinera le statut et la formation.

a. *La succession des opérations.* — On n'a jamais retrouvé de minute d'acte privé ou public mésopotamien : il semble que les scribes procédaient directement à l'expédition du titre définitif. Celui-ci était validé par l'empreinte d'un ou de plusieurs sceaux : celui du débiteur, du vendeur ou de quiconque transférait un droit par le biais d'un contrat, auquel s'ajoutaient éventuellement les sceaux d'un ou de plusieurs témoins. Il fallait parfois faire parvenir à l'autorité responsable une tablette pour qu'elle y imprime son sceau. Cela suppose que la tablette ait été maintenue humide : un texte découvert à Tell Rimah atteste précisément cette pratique ⁸².

Il arrivait qu'une des personnes tenues de sceller se trouvât dépouvue de son sceau. Elle pouvait alors utiliser celui de quelqu'un d'autre ; le scribe mentionnait le fait en petits caractères à côté de l'empreinte ⁸³. Le fait est parfois aussi

80. M. Stol, *Letters from Yale*, Leyde, 1981 (*Altbabylonische Briefe*, 9), n° 264, l. 7. Voir la très intéressante étude de W. Sallaberger, « *Wenn Du mein Bruder bist...* ».

81. Fritz R. Kraus, *Briefschreibübungen im altbabylonischen Schulunterricht*, dans *Jaarbericht van het vooraziatisch-egyptisch Genootschap Ex Oriente Lux*, t. 16, 1959-1962, p. 16-39, à compléter par W. Sallaberger, *op. cit.*, p. 149-154.

82. « La tablette de l'état des tisseurs, lorsque j'ai établi leurs comptes, je l'ai donnée à ma dame. Que ma dame la scelle maintenant de son sceau, et qu'elle me la fasse porter avec les tisseurs », éd. Stephanie Dalley *et al.*, *The Old Babylonian tablets from Tell al Rimah*, Londres, 1976, n° 107, l. 12.

83. « Comme il ne porte pas son sceau, il a scellé avec le sceau d'Apilša » : éd. D. Charpin et J.-M. Durand, *Documents cunéiformes de Strasbourg conservés à la Bibliothèque nationale et universitaire*, Paris, 1981, n° 107, l. 15.

signalé par l'expéditeur d'une lettre dans le corps de celle-ci ⁸⁴. On trouve en d'autres cas sur les tablettes l'empreinte de la frange d'un vêtement (*sissik-tum*), voire l'impression d'un ongle (*ṣuprum*), qui étaient, comme le sceau, utilisés en tant que substitut de la personne ⁸⁵.

En principe, l'acte, rédigé en un seul exemplaire, était remis à la personne qui aurait éventuellement besoin d'un écrit pour prouver son droit : le créancier, l'acheteur d'un bien, le vainqueur d'un procès, etc. Les expéditions en plusieurs exemplaires sont liées à des circonstances juridiques particulières : c'est le cas des échanges, où chacune des deux parties devait conserver la trace écrite de l'accord conclu. Dans le cas où l'on retrouve dans un même fonds d'archives les deux exemplaires, il faut supposer que l'une des deux parties a par la suite racheté le lot qu'elle avait d'abord échangé ⁸⁶.

b. *Le statut des scribes*. — Un grand nombre de contrats comportent, à la fin de la liste des témoins, le nom du scribe qui a couché le texte par écrit. Curieusement, les études prosopographiques à partir de ce type d'indications ne se sont développées que tout récemment ⁸⁷, et beaucoup reste encore à faire.

Le statut des scribes reste en effet encore fort mal connu. Sans doute quelques figures émergent-elles de l'ombre, comme le secrétaire particulier du roi de Mari Zimrî-Lîm, un certain Šû-nuhra-Halû, qui lisait le courrier adressé au souverain ⁸⁸, mais composait aussi les missives que celui-ci expédiait ⁸⁹. Mais par ailleurs, nous ne savons même pas comment étaient rétribués les scribes qui rédigeaient les contrats des particuliers.

84. « Mon sceau-cylindre a été perdu à Maškan, c'est pourquoi j'ai scellé [l'enveloppe de cette lettre] avec le sceau de quelqu'un d'autre », éd. M. Stol, *Letters from collections in Philadelphia...*, n° 77, l. 24-27. Ou encore : « J'ai rencontré Ipqâtum à l'extérieur et j'ai donc scellé [cette lettre] avec le sceau de mon frère [Ipqâtum] », éd. K. Van Lerberghe et G. Voet, *Sippar-Amnānum, the Ur-Utu archive*, t. I, Gand, 1991 (*Mesopotamian history and environment texts*, 1), n° 77, l. 26.

85. André Finet, « Les symboles du cheveu, du bord du vêtement et de l'ongle en Mésopotamie », dans *Eschatologie et cosmologie*, Bruxelles, 1969 (*Annales du Centre d'étude des religions*, t. 3), p. 101-130.

86. Le phénomène est prouvé par les archives d'Ilî-šukkal à Kutalla : voir D. Charpin, *Archives familiales et propriété privée en Babylonie ancienne : étude des documents de « Tell Sifr »*, Genève, Paris, 1980 (*Hautes études orientales*, 12), p. 104.

87. Voir notamment pour les périodes présargonique et sargonique (xxv^e-xxiii^e siècle av. J.-C.) la synthèse de Giovanni Visicato, *The power and the writing : the early scribes of Mesopotamia*, Bethesda, 2000. On signalera aussi les approches plus limitées de Paola Negri Scafa, *The scribes of Nuzi*, dans *Studies on the civilization and culture of Nuzi and the Hurrians*, t. 10, 1999, p. 63-80, et de Jun Ikeda, *Scribes in Emar*, dans *Priests and officials in the Ancient Near East, papers of the Second Colloquium on the Ancient Near East, The city and its life, held at the Middle Eastern Culture Center in Japan (Mitaka, Tokyo), March 22-24, 1996*, éd. Kazuko Watanabe, Heidelberg, 1999, p. 163-186. Les monographies sont rares : voir B. Lion, *Dame Inanna-ama-mu, scribe à Sippar*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. 95, 2001, p. 7-32.

88. Jack M. Sasson, *Shunukhra-Khalu*, dans *A scientific humanist : studies in memory of Abraham Sachs*, éd. Erle Leichty et al., Philadelphie, 1988, p. 329-351.

89. Voir mon livre *Lire et écrire en Babylonie ancienne : écriture, acheminement et lecture des lettres d'après les archives royales de Mari*, à paraître.

On a longtemps considéré que les scribes avaient l'exclusivité de l'écriture cunéiforme ⁹⁰. C'est poser le problème de ce que, faute de terme français adéquat, on désigne souvent par le mot anglais de « *Literacy* » ⁹¹. Il apparaît que les assyriologues ont, sans doute par un désir inconscient de se valoriser, exagéré la difficulté de l'écriture cunéiforme. Le syllabaire minimum qui devait être connu par celui qui pratiquait l'écriture paléobabylonienne n'était que de quatre-vingt-deux signes ; le maximum à maîtriser à cette époque était de deux cents ⁹². Les membres de l'élite étaient visiblement capables de lire, sinon toujours d'écrire : on en a la preuve pour certains généraux, pour des religieuses, etc.

c. *Les traditions locales.* — Les scribes étaient formés à la rédaction des actes par la copie de formulaires (« *model contracts* »). On en a retrouvé de nombreux exemplaires dans les écoles de Nippur à l'époque paléobabylonienne, caractérisés par l'absence de témoins et de date : à la place, on trouve l'indication « ses témoins », « son mois », « son année » ⁹³.

Le poids de la tradition finit par être plus fort encore chez les maîtres d'école que chez les « notaires ». On aboutit de la sorte au premier millénaire à une situation paradoxale : les formules qui étaient alors recopiées par les apprentis-scribes ne correspondaient plus à celles qui figuraient sur les contrats de la même époque, mais étaient encore celles que l'on avait utilisées dans la ville de Nippur dans la première moitié du deuxième millénaire ⁹⁴.

2. *La constitution des archives.* — On doit commencer par un aveu : l'attention aux archives en tant que telles a fait défaut pendant bien longtemps en

90. J'ai moi-même écrit en 1997 (dans une étude qui n'est parue que fin 2001) : « La complexité de l'écriture cunéiforme en rendait l'usage socialement limité : c'est à une petite caste, celle des scribes, que revenait la tâche d'écrire » (*Les scribes mésopotamiens...*, p. 25-31). J'exprimais là un consensus auquel je n'adhère plus. Voir les études récentes de Simo Parpola, *The man without a scribe and the question of literacy in the Assyrian Empire*, dans *Ana šadī Labnāni lū allik : Beiträge zu altorientalischen und mittelmeeischen Kulturen, Festschrift für Wolfgang Röllig*, éd. Beate Pongratz-Leisten et al., Neukirchen-Vluyn, 1997 (*Alter Orient und Altes Testament*, 247), p. 315-324 ; Claus Wilcke, *Wer las und schrieb in Babylonien und Assyrien : Überlegungen zur Literalität im Alten Zweistromland*, Munich, 2000 (*Bayerische Akademie der Wissenschaften, Philologisch-historische Klasse, Sitzungsberichte*, 2000, fasc. 6) ; D. Charpin, *Lire et écrire en Babylonie ancienne...*

91. Parler de « degré d'alphabétisation » est en effet malheureux pour les cultures antérieures à l'invention de l'alphabet.

92. D. Edzard, *Keilschrift...*, p. 561.

93. Voir Stephen J. Lieberman, *Nippur, city of decisions*, dans *Nippur at the centennial, papers read at the 35^e Rencontre assyriologique internationale (Philadelphia, 1988)*, éd. Maria de J. Ellis, Philadelphie, 1992, p. 127-136, à la p. 130 et n. 18. Le décès prématuré de cet assyriologue ne lui a pas permis de publier le *Manual of Sumerian legal forms* qu'il préparait.

94. Il s'agit de la série dite *ana ittišu*, dont on ne possède paradoxalement pas de manuscrit d'époque paléobabylonienne ; voir Benno Landsberger, *Die Serie « ana ittišu »*, Rome, 1937 (*Materialien zum sumerischen Lexicon*, 1).

assyriologie ⁹⁵. Il est vrai que l'archéologie à ses débuts ressemblait davantage à une chasse aux objets, tablettes comprises, qu'à une entreprise scientifique telle qu'on l'entend depuis quelques décennies : les archives de grands sites comme Ninive en ont fait les frais. En outre, les réserves des musées se sont constituées en grande partie de documents achetés sur le marché des antiquités, issus de fouilles clandestines — et la situation reste à cet égard extrêmement préoccupante ⁹⁶. Ainsi s'explique que la publication des documents ait été le plus souvent opérée typologiquement, sans égard pour les ensembles dans lesquels les tablettes avaient été découvertes, même lorsque leur enregistrement avait été correctement effectué lors de la fouille.

a. *Archives familiales et archives des grands organismes.* — Les archives dites privées, qu'il faudrait plus justement appeler archives familiales, couvrent souvent un ou deux siècles, jusqu'à six générations : parmi les plus beaux exemples, on peut citer ceux de la maison d'Ur-Utu ⁹⁷ à Sippar (xviii^e-xvii^e siècles av. J.-C.) et les archives des Egibi ⁹⁸ (vii^e-v^e siècle av. J.-C.). On y retrouve surtout les titres de propriété, transmis au fil des générations en même temps que les biens auxquels ils se rapportent, en particulier les terres ⁹⁹. Les textes concernant la dernière génération sont souvent plus abondants et variés, car un tri entre le périmé et le durable n'avait pas encore été opéré lors de la destruction finale des maisons qui abritaient ces archives ¹⁰⁰. Celles-ci étaient, selon les époques, conservées dans des paniers ou dans des jarres.

Il existe un grand contraste entre les archives privées et celles qu'on retrouve dans les palais : ces dernières ne couvrent en effet jamais qu'une période de temps très limitée. Ainsi, les archives exhumées dans le palais de Mari docu-

95. Voir notamment le recueil d'études *Cuneiform archives...*, à compléter pour les périodes les plus récentes par Olof Pedersén, *Archives and libraries in the Ancient Near East, 1500-300 B.C.*, Bethesda, 1998. Voir aussi *Gli archivi dell'Oriente antico*, éd. Paolo Matthiae, dans *Archivi e cultura*, t. 29, 1996.

96. On songe par exemple aux tablettes illégalement exhumées à Meskene (environ deux cent cinquante ont été actuellement publiées), après la fin des fouilles de sauvetage du site (en 1976), qui en avaient découvert environ quatre cent cinquante, sans parler bien sûr de la situation en Irak depuis la fin de la guerre du Golfe.

97. Voir notamment Luc Dekiere, *La généalogie d'Ur-Utu, gala.mah à Sippar-Amnānum*, dans *Cinquante-deux réflexions sur le Proche-Orient ancien offertes en hommage à Léon De Meyer*, éd. Hermann Gasche et al., Gand, 1994 (*Mesopotamian history and environment occasional publications*, 2), p. 125-141, et Caroline Janssen, *When the house is on fire and the children are gone*, dans *Houses and households in Ancient Mesopotamia, papers read at the 40^e Rencontre assyriologique internationale (Leiden, July 5-8, 1993)*, éd. K. Veenhof, Leyde, 1996 (*Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul*, t. 78), p. 237-246.

98. Cornelia Wunsch, *Das Egibi-Archiv, I, Die Felder und Gärten*, Groningue, 2000 (*Cuneiform monographs*, 20).

99. D. Charpin, *Transmission des titres de propriété et constitution des archives privées en Babylonie ancienne*, dans *Cuneiform archives...*, p. 121-140.

100. Voir les différentes études réunies par F. Joannès, *Les phénomènes de fin d'archives en Mésopotamie*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. 89, 1995.

mentent le règne des deux derniers souverains, Yasmah-Addu et Zimrî-Lîm, soit environ vingt-cinq ans avant la destruction qui intervint vers 1760 av. J.-C. Les études les plus récentes sur les archives d'Ebla (xxiv^e siècle av. J.-C.) tendent à réduire la durée de celles-ci à une trentaine d'années au maximum ¹⁰¹. Les archives du palais d'Ugarit, au xiii^e siècle av. J.-C., couvrent un laps de temps un peu plus long, mais il semblerait qu'une partie des archives avait été mise au rancart à l'étage.

Il n'a jamais existé en Mésopotamie de véritables archives « publiques » ou encore d'archives « d'État » ¹⁰² : dans le palais d'Ebla au troisième millénaire ¹⁰³, comme dans celui de Mari au deuxième ¹⁰⁴ ou celui de Ninive au premier ¹⁰⁵, on a affaire à des archives royales au sens d'« archives du roi ».

Le souverain conservait notamment la correspondance qu'il recevait, tant de ses pairs que de ses fonctionnaires en poste en province ou en mission à l'étranger. La pratique est d'autant plus remarquable que, à l'inverse, on ne gardait d'ordinaire pas de double des lettres que l'on envoyait. Les archives ne nous livrent donc que la correspondance passive des individus, quel que fût leur statut. Les lettres ne portaient pas normalement de date de lieu ni de temps : le messenger qui les apportait pouvait donner oralement les indications souhaitées sur la résidence de l'expéditeur et le moment de la rédaction de la lettre. Quand exceptionnellement une date figure, on n'indique que le jour et le mois de la rédaction, pratiquement jamais l'année : on voit donc à quel point le souci d'archivage des lettres semble loin des Anciens. Pourtant, les Babyloniens qui ont trié les archives de la chancellerie du palais de Mari ont pu distinguer les lettres de l'époque de Yasmah-Addu de celles de Zimrî-Lîm ¹⁰⁶, ce qu'ils n'auraient pu faire sans un classement préalable. Ce souci de conservation est d'autant plus étonnant que toutes les citations de lettres antérieures, qui ne remontent d'ailleurs jamais bien loin dans le temps, sont presque toujours faites de mémoire et non mot à mot.

La correspondance des rois de la troisième dynastie d'Ur (xxi^e siècle av. J. C.) forme un cas particulier : on ignore en effet ce que les originaux sont devenus. Nous ne possédons que des copies, modernisées, effectuées par les apprentis

101. Alfonso Archi, *Chronologie relative des archives d'Ébla*, dans *Amurru*, t. 1, 1996, p. 11-28.

102. De ce point de vue, le titre choisi pour le corpus, par ailleurs remarquable, des documents néoassyriens publié par l'Université d'Helsinki depuis 1987, *State archives of Assyria*, paraît malheureux.

103. Présentation par Alfonso Archi dans *Syrie, mémoire et civilisation*, éd. Sophie Cluzan *et al.*, Paris, 1994, p. 108-119 (avec nombreuses photographies).

104. J.-M. Durand, *Les documents épistolaires du palais de Mari*, t. I, Paris, 1997 (*Littératures anciennes du Proche-Orient*, 16), p. 25-40.

105. Simo Parpola, *The imperial archives of Nineveh*, dans *Nineveh 612 B.C.*, p. 15-25.

106. D. Charpin, *La fin des archives dans le palais de Mari*, dans *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, t. 89, 1995, p. 29-40.

scribes du début du deuxième millénaire ¹⁰⁷. Certaines lettres avaient en effet été sélectionnées par les maîtres d'école, qui les faisaient recopier comme exercices par leurs élèves. Il semble clair qu'une arrière-pensée politique a gouverné ce choix : il s'agissait au départ pour des scribes au service des rois d'Isin de montrer à leurs apprentis la légitimité de la sécession d'Išbi-Erra, premier roi d'Isin.

À partir du milieu du deuxième millénaire, le souverain gardait également les traités qu'il avait passés avec des souverains étrangers ¹⁰⁸ : les sites de Hattuša ¹⁰⁹ et d'Ugarit ¹¹⁰ en ont livré de nombreux exemplaires. Les archives des palais conservaient aussi la comptabilité interne : listes de rations d'huile ou de vêtements distribués aux femmes du harem, ou aux visiteurs, dépenses effectuées pour la table du roi et de ses convives, etc. Les archives retrouvées à Ebla ou à Mari ont préservé des milliers de documents administratifs de ce genre. Les textes concernant l'ensemble du royaume sont rares : on citera comme exception les grandes tablettes de recensement, dressées dans les provinces et rassemblées dans la capitale.

b. *Archives vivantes et archives mortes*. — On parlera d'archives vivantes si l'accumulation des textes s'est poursuivie jusqu'au dernier moment. Ainsi, les archives du roi Zimrî-Lîm dans son palais de Mari ont-elles été tenues jusqu'à l'entrée des troupes babyloniennes dans le palais en 1760 av. J.-C. Mais, très souvent, les documents que retrouve l'archéologue constituent des archives mortes : il s'agit de textes qui avaient été mis au rebut par les Anciens eux-mêmes. On peut citer le cas des archives du temple de Ninurta à Nippur : des centaines de tablettes écrites entre 1875 et 1795 av. J.-C. ont été retrouvées lors des fouilles d'un bâtiment construit à l'époque parthe sur les ruines du temple d'Inanna. Manifestement, en creusant le sol à la recherche d'argile à brique, les bâtisseurs étaient tombés sur un lot d'archives vieux de plus d'un millénaire et demi : ils avaient jugé que les tablettes d'argile constitueraient un excellent matériau pour renforcer la plateforme sur laquelle ils voulaient édifier une forteresse. Les exemples de ce genre abondent.

Il n'est pas rare qu'un même bâtiment contienne à la fois des archives vivantes et des archives mortes. Dans le palais de Mari, plusieurs dizaines de

107. Une étude récente a même mis en doute l'authenticité de cette correspondance : Fabienne Huber, *La correspondance royale d'Ur, un corpus apocryphe*, dans *Zeitschrift für Assyriologie und Vorderasiatische Archäologie*, t. 91, 2001, p. 169-206. L'analyse porte avant tout sur la langue des documents, le sumérien de ces lettres étant trop évolué, de l'avis de l'auteur, pour pouvoir dater de la fin du troisième millénaire.

108. Les traités qui ont été retrouvés antérieurement correspondent à des projets d'accords, et non au texte même des traités effectivement conclus, ce qui se déduit notamment du fait qu'ils ne sont jamais scellés : en dernier lieu, Bertrand Lafont, *Relations internationales, alliances et diplomatie au temps des rois de Mari*, dans *Amurru*, t. 2, 2001, p. 213-328.

109. Voir les traductions commentées de G. Beckman, *Hittite diplomatic texts...*

110. Sylvie Lackenbacher, *Textes akkadiens d'Ugarit, textes provenant des vingt-cinq premières campagnes*, Paris, 2002 (*Littératures anciennes du Proche-Orient*, 20).

documents comptables, antérieurs d'une quinzaine à une vingtaine d'années à la destruction du site, ont été découverts noyés dans l'argile à l'intérieur d'une banquette qui servait à soutenir de grandes jarres ; il s'agissait précisément de petits billets enregistrant des dépenses d'huile. Les tablettes qui documentent les règnes de Yahdun-Lîm et Sûmû-Yamam, prédécesseurs de Yasmah-Addu, ont quant à elles été retrouvées sous le sol de certaines pièces : elles y avaient été jetées lorsque l'on fit un nouveau sol en terre battue, au moment où Yasmah-Addu s'installa dans le palais. Les textes dont les Anciens se débarrassaient de la sorte n'avaient qu'une valeur temporaire, comme les mémorandums, les petits textes de comptabilité, etc. : on en faisait le tri régulièrement.

3. *L'accès aux archives.* — Le problème que posent les archives, à toutes les époques, est celui de l'accès à l'information : comment y retrouver ce que l'on cherche ? Les Mésopotamiens avaient des techniques, il faut bien l'avouer, encore assez rudimentaires. À Ebla, les tablettes étaient stockées sur des étagères en bois, que l'on a pu reconstituer ¹¹¹. Le plus souvent, elles étaient conservées dans des paniers ou des coffres ; ceux-ci étaient scellés et pourvus d'une étiquette, qui donnait une idée de leur contenu. L'un des cas les plus intéressants est celui des procès (sumérien *di-til-la*) de Girsu au XXI^e siècle av. J.-C. On a retrouvé des étiquettes de paniers à tablettes qui tendent à montrer que les procès étaient classés par année et par juge ¹¹² ; ces textes servaient manifestement à conserver le souvenir de la jurisprudence et devaient pouvoir être lus en cas de besoin. On n'a malheureusement aucune attestation d'une telle consultation. On sait également que, au début du deuxième millénaire, les « juges du cloître » de Sippar, chargés de veiller aux intérêts des religieuses vouées au dieu Šamaš, conservaient dans leur maison des textes à valeur jurisprudentielle, comme un rescrit du roi Samsu-iluna ¹¹³.

On sait que les textes paléobabyloniens sont datés par un système de « noms d'années » : chaque année était désignée par un « nom » qui commémorait un événement marquant de l'année précédente, de nature militaire, religieuse, etc. ; un tel système, comme l'éponymat, suppose bien entendu l'existence de listes pour connaître l'ordre de succession des noms d'années. Or on a récemment constaté que les noms d'années de l'époque paléobabylonienne tardive mentionnent systématiquement en tête de la formule le nom du souverain, ce qui n'est pas le cas des textes plus anciens. La raison d'un tel changement est claire : à mesure que le temps passait, les archives grossissaient et il était de plus en plus difficile aux scribes de s'y retrouver. On a en outre désormais la preuve de l'existence de tris chronologiques des archives privées : dans la maison d'Ur-Utu à Sippar-Amnânûm (Tell ed-Dēr), on a retrouvé pas moins de quatre listes de noms d'années, qui ont manifestement servi à mettre en ordre les titres

111. Paolo Matthiae, *The archives of the royal palace G of Ebla : distribution and arrangement of the tablets according to the archaeological evidence*, dans *Cuneiform archives...*, p. 53-71.

112. B. Lafont, *Les textes judiciaires sumériens*, dans *Rendre la justice...*, p. 35-68, à la p. 38.

113. Traduction en français et commentaire par D. Charpin, *Lettres et procès...*, p. 86-88.

de propriété du père d'Ur-Utu, au moment où le partage de ses biens suscita une grave querelle entre ses héritiers ¹¹⁴.

La question se pose de savoir si les textes administratifs, une fois archivés, étaient vraiment consultés. Une étude des textes de « repas du roi » de Mari tend à montrer que les rédacteurs des récapitulatifs ne prenaient pas toujours la peine de consulter les petits billets rédigés au jour le jour et procédaient souvent à des estimations ¹¹⁵. On a cependant des exemples contraires. Ainsi voit-on le roi Zimrî-Lîm donner par lettre des instructions pour que des paniers de tablettes de recensement soient sortis de leur lieu d'archivage et que les récapitulatifs lui soient envoyés ¹¹⁶. Son but est clair : savoir sur quelles forces il pourra compter pour sa prochaine campagne militaire. Des listes font d'ailleurs le décompte, localité par localité, du nombre d'hommes enrôlables (information tirée des tablettes de recensement), du nombre d'hommes qui se sont effectivement rendus à la convocation royale et enfin du solde négatif. De même voit-on Hammu-rabi écrire à Šamaš-hazir, gérant du domaine royal de Larsa, de venir le rejoindre à Sippar avec toutes les tablettes concernant les champs qui ont été attribués comme tenure depuis trois ans ¹¹⁷. Un cas encore plus étonnant est constitué par une plainte d'un fonctionnaire : celui-ci réclame que lui soit rendu le champ alimentaire que détenait son père et, comme preuve, il cite « les vieilles tablettes du temple de Nissaba » qu'il est allé consulter ¹¹⁸. Le roi demande à Šamaš-hazir d'écouter le témoignage des personnes âgées du lieu, susceptibles de confirmer ces prétentions appuyées sur l'écrit.

Les périodes de rupture politique entraînaient la nécessité pour les conquérants de prendre connaissance des richesses acquises ; d'où la rédaction d'inventaires, comme ceux des trésors du palais de Mari au moment où Samsî-Addu, le père de Yasmah-Addu, s'en empara ¹¹⁹. Mais la mémoire des individus pouvait parfois suppléer aux lacunes de l'information écrite. Ainsi, lorsque pour équiper ses armées Samsî-Addu eut un soudain besoin d'importantes quantités de bronze, il voulut prendre les objets de ce métal qui se trouvaient

114. Michel Tanret, *As years went by in Sippar-Amnānum...*, dans *Historiography in the cuneiform world, proceedings of the XLV^e Rencontre assyriologique internationale (part I, Harvard University)*, éd. Tzvi Abusch et al., Bethesda, 2001, p. 455-466.

115. Jack M. Sasson, *Accounting discrepancies in the Mari NĪ.GUB [NĪG.DU] texts*, dans *Zikir šumim...*, p. 326-341.

116. Georges Dossin, *Correspondance féminine*, Paris, 1978 (*Archives royales de Mari*, 10), n° 82 ; commentaire dans D. Charpin, *L'archivage des tablettes dans le palais de Mari : nouvelles données*, dans *Veenhof anniversary volume, studies presented to Klaas R. Veenhof on the occasion of his sixty-fifth birthday*, éd. Wilfred H. van Soldt et al., Leyde, 2001 (*Publications de l'Institut historique et archéologique néerlandais de Stamboul*, 89), p. 13-30.

117. Fritz R. Kraus, *Briefe aus dem Archive des Šamaš-ḫāzir in Paris und Oxford (TCL 7 und OECT 3)*, Leyde, 1968 (*Altbabylonische Briefe*, 4), n° 22.

118. *Ibid.*, n° 118.

119. D. Charpin, *Un inventaire général des trésors du palais de Mari*, dans *MARI, Annales de recherches interdisciplinaires*, t. 2, 1983, p. 211-214.

dans la tombe de l'ancien roi de Mari Yahdun-Lîm. On interrogea donc les responsables de l'époque, qui purent donner le poids de ces objets, qui constituait une déception pour le souverain ¹²⁰.

III. QUELQUES EXEMPLES D'APPROCHES DIPLOMATIQUES FRUCTUEUSES.

Cet aperçu peut être complété par l'exposé de quelques exemples concrets, permettant de voir en quoi une approche diplomatique des documents a permis de faire progresser les recherches en assyriologie.

1. *Les archives d'Ur*. — On me permettra d'évoquer d'abord un exemple personnel, où l'apport de la diplomatique s'est révélé décisif dans une recherche d'historien. J'avais commencé pour ma thèse de doctorat l'étude d'un lot d'archives rapporté au British Museum au milieu du XIX^e siècle, et qui, tout en ayant été copié à deux reprises, n'avait encore jamais été édité ni commenté de manière approfondie ¹²¹. Ce groupe d'une centaine de tablettes avait été découvert par Loftus lors de son séjour dans le sud de l'Irak actuel, à Tell Sifr, à une quinzaine de kilomètres de Tell Sinkereh, l'antique Larsa. Les deux tiers des documents formaient un groupe cohérent : il s'agissait des archives de deux frères, dans la première moitié du XVIII^e siècle av. J.-C., sous les règnes de Hammu-rabi et Samsu-iluna. Mais une trentaine de documents posait problème : certains offraient des liens entre eux, mais aucun n'avait de rapport avec la famille des deux frères. Une étude diplomatique, complétée par une enquête prosopographique, m'a permis de comprendre que ces tablettes provenaient en fait de la ville d'Ur : le formulaire des contrats et les usages sigillaires ¹²² permettent de l'établir sans discussion. L'histoire des expéditions archéologiques du XIX^e siècle explique ce qui s'est passé : Taylor fit des sondages sur le site d'Ur au moment même où Loftus était dans la région de Larsa, et tous deux envoyèrent ensemble leurs découvertes à Londres. À l'arrivée, toutes les tablettes furent réunies et (faussement) étiquetées comme provenant de Tell Sifr.

À la suite de ce travail, j'ai repris l'étude des documents d'Ur de l'époque paléobabylonienne (XX^e-XVIII^e siècle av. J.-C.). Les tablettes issues des fouilles anglo-américaines d'entre les deux guerres mondiales avaient en effet été publiées d'une manière mi-chronologique, mi-typologique, sans qu'il soit tenu

120. Voir D. Charpin et J.-M. Durand, *Le tombeau de Yahdun-Lim*, dans *NABU*, 1989, p. 18-19, n° 27 ; la lettre a désormais été citée en traduction *in extenso* par Nele Ziegler, *Aspects économiques des guerres de Samsî-Addu*, dans *Économie antique : la guerre dans les économies antiques*, éd. Jean Andreau *et al.*, Saint-Bertrand-de-Comminges, 2000, p. 14-33.

121. D. Charpin, *Archives familiales et propriété privée...*

122. En particulier l'utilisation de sceaux dépourvus d'iconographie et fabriqués pour l'occasion (ce que les assyriologues appellent sceaux « bur-gul », d'après le nom du lapicide chargé de les fabriquer) ; voir en dernier lieu D. Charpin, *Noms de personnes et légendes des sceaux en Babylonie ancienne*, dans *L'écriture du nom propre*, éd. A.-M. Christin, Paris, 1998, p. 43-55.

compte de la provenance des textes. Le rapport archéologique définitif ne parut qu'en 1976 ¹²³ ; il contenait enfin le catalogue complet des objets découverts, permettant de resituer chaque tablette dans son contexte archéologique. Le travail que j'entrepris alors me permit de montrer que la majorité des textes dits « religieux et littéraires » consistait en fonds de manuscrits retrouvés dans des maisons, qui contenaient également les archives de familles de membres du clergé du grand temple local, celui du dieu-Lune Nanna-Sîn. L'étude de l'ensemble put être menée sur des bases totalement renouvelées ¹²⁴.

2. *Les textes du royaume de Hana.* — Le village de Tell Ashara, sur le Moyen-Euphrate syrien, recouvre les ruines de l'antique Terqa. Depuis la fin du XIX^e siècle, ses habitants ont découvert quelques tablettes, à l'occasion de travaux effectués sous le sol même de leurs maisons ou à proximité de celles-ci. Ces documents ont été publiés peu à peu et l'accord s'est fait très vite sur leur situation chronologique : ils dateraient de l'époque paléobabylonienne tardive (fin du XVIII^e et XVII^e siècle av. J.-C.). Récemment, une nouvelle tablette de même provenance a été publiée. Comme elle comportait une empreinte de sceau, les épigraphistes chargés de sa publication se sont adressés à un spécialiste de la glyptique de cette époque. Celle-ci fut catégorique : le sceau comportait des caractéristiques typiques de l'époque kassite, de sorte que le règne d'Iggid-Lîm, qui scella la tablette, devait être plus récent qu'on ne l'avait cru jusqu'alors. Amanda H. Podany se lança alors dans une étude diplomatique très fructueuse ¹²⁵ : en l'absence de toute liste royale ou document équivalent, elle a organisé chronologiquement un corpus pour l'essentiel issu de fouilles clandestines ¹²⁶. Si on essaye de comprendre comment ces tablettes médiobabyloniennes ont pu être publiées par des savants fort compétents comme étant d'époque paléobabylonienne tardive, la réponse est simple : les critères purement philologiques l'ont emporté sur une approche diplomatique.

*
* *

123. Sir Leonard Woolley et Sir Max Mallowan, *The Old Babylonian period*, Londres, 1976 (*Ur Excavations*, 7).

124. D. Charpin, *Le clergé d'Ur au siècle d'Hammurabi (XIX^e-XVIII^e siècles av. J.-C.)*, Genève, Paris, 1986 (*Hautes études orientales*, 22).

125. A. Podany, *The Land of Hana : kings, chronology and scribal tradition*, Bethesda, 2002.

126. Le seul reproche que l'on puisse lui adresser est d'avoir en quelque sorte réinventé la roue, puisqu'elle appartient manifestement à ces gens qui font de la diplomatique « sans le savoir ». Elle a étudié les « changes in physical attributes of the texts » d'une part (« size and shape », « seal impressions » et « paleography »), puis les « changes in the contents of the texts » (où son analyse est moins rigoureuse, puisqu'elle porte successivement sur les « institutions », « clauses », « practices regarding witnesses », « names » et « orthographic conventions »). Une certaine naïveté dans la formulation des observations effectuées sur les caractères externes et internes n'empêche heureusement pas celles-ci de garder toute leur valeur.

L'un des apports de la diplomatique — qui fut à l'origine même de la discipline — est la possibilité de détecter des faux, qu'ils soient modernes ou surtout anciens. Ce dernier cas de figure est rare en assyriologie, mais il en existe plusieurs et l'un d'eux a curieusement déjoué longtemps l'attention des spécialistes : il s'agit du « monument cruciforme de Maništušu ». Ce monument a l'apparence d'une inscription du ^{xxiii}^e siècle av. J.-C. Il contient le texte d'une donation royale au grand temple de l'Ebabbar de Sippar ¹²⁷. Il s'agit en réalité d'un pastiche, peut-être réalisé au début du règne de Nabonide (^{vi}^e siècle av. J.-C.), à peu près sûrement commandité par le clergé de Sippar pour obtenir l'aide du roi pour leur sanctuaire ¹²⁸.

La présente esquisse aura, je l'espère, présenté au lecteur non spécialiste un rapide état des lieux dans une discipline souvent méconnue ; elle constitue en même temps une sorte de plaidoyer à l'adresse des assyriologues, qui auraient souvent beaucoup d'avantages à retirer d'une approche plus rigoureuse des documents qu'ils ont la chance de posséder en si grand nombre.

Dominique CHARPIN.

127. Edmond Sollberger, *The cruciform monument*, dans *Jaarbericht van het vooraziatisch-egyptisch Genootschap Ex Oriente Lux*, t. 20, 1968, p. 50-70. Un nouveau manuscrit a été découvert dans la bibliothèque du temple de Sippar fouillée de 1985 à 1989 : Farouk N. H. Al-Rawi et Andrew R. George, *Tablets from the Sippar Library, III, Two royal counterfeits*, dans *Iraq*, t. 56, 1994, p. 135-148, aux p. 139-148.

128. Le scénario reconstitué par Marvin A. Powell, *Narām-Sîn, son of Sargon : ancient history, famous names and a famous Babylonian forgery*, dans *Zeitschrift für Assyriologie und vorderasiatische Archäologie*, t. 81, 1991, p. 20-30, selon lequel le monument avait été attribué à Narām-Sîn et non à Maništušu, a malheureusement été invalidé par le manuscrit découvert récemment à Sippar (note précédente).